



SCOTTISH

HIGHLANDS TRAIL

Du 14 au 21 mai 2023

REGLEMENT

Tout ce que vous devez savoir pour participer

1.	ORGANISATION	3
2.	DEFINITION DE LA COMPETITION.....	3
3.	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
4.	CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS	3
5.	CATEGORIES DE CONCURRENTS.....	3
6.	PERSONNES ACCOMPAGNATRICES	3
7.	PROGRAMME DE L'EPREUVE.....	4
8.	MARQUE D'IDENTIFICATION ORGANISATION.....	4
9.	DEPARTS DES ETAPES	4
10.	ARRIVEE D'ETAPE.....	4
11.	CLASSEMENTS ET CHANGEMENT DE DISTANCE.....	4
12.	RAVITAILLEMENT	5
13.	ASSISTANCE MEDICALE	5
14.	ABANDON / HORS COURSE	5
15.	BALISAGE / ROAD BOOK.....	5
16.	ASSURANCES	5
17.	CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN.....	6
18.	HEBERGEMENT ET RESTAURATION.....	6
19.	INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT	6
20.	OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MEDICALES	7
21.	FORFAITS, ANNULATION D'ENGAGEMENT	7
22.	COUVERTURE IMAGE.....	8
23.	LISTE DES PRIX	8
24.	CONTACTS	8

1. ORGANISATION

Exaequo Communication (SARL) organise la première édition du SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL qui se déroulera en Ecosse du 14 au 21 mai 2023. Cette épreuve est limitée à 35 participants.

2. DEFINITION DE LA COMPETITION

SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL est une course à pied en allure libre en 5 étapes. Cette course est organisée dans une logique sport-loisirs. Deux épreuves (deux distances) sont proposées aux participants : 106km et 70km environ en 5 étapes.

3. PRESCRIPTIONS GENERALES

SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Est admis à participer aux épreuves toute personne majeure, de toutes nationalités, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire d'un certificat médical attestant son aptitude à pratiquer la course à pied en compétition. Ce certificat médical devra être effectué obligatoirement dans les 12 mois précédant le départ de la course. Les adolescents âgés de 16 ans et plus – le jour du début de l'épreuve - pourront prendre part à l'épreuve en fournissant une autorisation signée de leurs parents, tuteurs ou organismes officiels ayant la responsabilité de ceux-ci. Ils devront répondre aux mêmes exigences mentionnées dans ce présent règlement.

5. CATEGORIES DE CONCURRENTS

Chaque participant homme ou femme entre dans le classement général sans distinction d'âge ou de degré de professionnalisme. Toutefois, indépendamment du classement général, sont établis les classements suivants :

Catégorie A : 106 km / Homme / Femme

Catégorie B : 70 km / Homme / Femme

6. PERSONNES ACCOMPAGNATRICES

Exaequo Communication acceptera qu'un concurrent s'inscrive avec sa/son conjoint(e).

Est définie comme personne accompagnatrice toute personne faisant partie du voyage dans le cadre de SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL – et à ce titre pris en charge par Exaequo Communication – et qui ne serait inscrite sur aucune des deux épreuves.

Ces personnes accompagnatrices pourront néanmoins prendre part aux étapes du 70km en marchant. Ces personnes ne recevront en revanche aucun dossard et ne pourront prétendre à figurer dans aucun classement général ou par étape. Aucun certificat médical ne sera réclamé.

Un programme d'activités touristiques sera quotidiennement proposé aux personnes accompagnatrices, tout comme aux concurrents d'ailleurs. La plupart des activités seront gratuites. Celles nécessitant du matériel, un guide et/ou occasionnerait un transport long seront payantes.

Important : ces personnes accompagnatrices, tout comme les concurrents, doivent avoir à l'esprit qu'ils participent à un voyage sportif dont l'objet principal est l'organisation d'une course de 5 jours.

Les activités touristiques proposées doivent être envisagées comme des services annexes, proposées l'après-midi après les épreuves et/ou en soirée, à proximité du lieu des courses. L'organisation n'organisera pas d'activité touristique sur mesure et ne sera tenue à aucune exigence particulière en la matière.

7. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Dimanche 14 mai : déplacement avion Paris CDG / Edimbourg (via une escale à Amsterdam) - Vol AF1640+ Vol KL1289

Lundi 15 mai au vendredi 19 mai : 5 journées de courses

Samedi 20 mai : journée touristique à Edimbourg

Dimanche 21 mai : déplacement avion Edimbourg / Paris CDG (en vol direct) - Vol AF1887

Exaequo Communication se réserve le droit de modifier :

- Le règlement de l'événement
- La physionomie de l'épreuve
- Le lieu et la destination initiale en cas de force majeure

8. MARQUE D'IDENTIFICATION ORGANISATION

Lors des contrôles administratifs et techniques précédant le départ, l'organisation fournira à chaque concurrent un dossard numéroté à porter sur la poitrine. Pendant toute la durée de l'épreuve, les marques d'identification fournies par l'organisation resteront apposées obligatoirement sur chaque concurrent à l'emplacement indiqué par l'organisation sous peine de pénalités. En dehors de ces marques d'identification réservées par l'organisation, les espaces restants disponibles (manches tee-shirt, casquettes, chaussettes, sac à dos ...) pourront être utilisés par le concurrent pour ses sponsors personnels.

9. DEPARTS DES ETAPES

Les départs des épreuves seront donnés vers 9h du matin. Selon les conditions climatiques, l'organisation se réserve la possibilité de modifier l'horaire de départ des courses et donc le programme général de la journée.

10. ARRIVEE D'ETAPE

Un chronométrateur relèvera le temps journalier de chaque concurrent.

Les parcours sont soit des étapes en ligne (points de départ et d'arrivée différents), soit des boucles (points de départ et arrivée au même lieu).

11. CLASSEMENTS ET CHANGEMENT DE DISTANCE

Les temps de chaque concurrent seront chronométrés en heures, minutes et secondes.

Le classement de l'étape se fait par addition du temps réalisé.

Le classement général se fait par l'addition des temps obtenus à chaque étape.

Tout concurrent inscrit sur 106km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes ne pourra prétendre à figurer au classement général du 100km.

De la même manière, tout concurrent inscrit sur le 70km qui, pour raison médicale ou par choix personnel, ne prendrait pas le départ d'une ou plusieurs étapes ne pourra prétendre à figurer au classement général du 70km.

Il sera aussi permis à chaque concurrent initialement inscrit sur 106km ou sur le 70km de changer de distance. Dans ce cas, ces concurrents pourront être classés dans l'étape du jour mais ne pourront plus être classés dans leur classement général d'origine.

Tout concurrent qui souhaitera ne pas prendre le départ d'une étape ou qui souhaitera participer sur une autre distance que celle initialement prévue lors de son inscription devra impérativement prévenir le directeur de la course au plus tard avant 20h, la veille du départ de l'étape du jour.

12. RAVITAILLEMENT

L'organisation se charge de l'approvisionnement en eau pour chaque concurrent.

Pour la course, chaque concurrent devra obligatoirement être équipé d'une contenance minimale de 1 litre d'eau (camel back ou gourdes) et d'un minimum de nourriture (barres céréales, gels...), d'une couverture de survie, de chaussures de trail adéquates, d'un sifflet et d'une veste de running (imperméable). Ce matériel fait l'objet d'une vérification au début de l'aventure. Selon les conditions météo, nous vous conseillons fortement d'être muni d'une couche isolante thermique (haut) ainsi qu'un pantalon étanche, une veste style polaire ou doudoune, bonnet et gants. L'utilisation de bâtons est autorisée.

Le ravitaillement final comportera les produits suivants : eau, orange, bananes, fruits secs ou barres céréales, chocolat.

13. ASSISTANCE MEDICALE

L'organisation comporte des guides formés pour prodiguer les premiers soins et premiers gestes en cas de nécessité.

En cas de problème plus grave, un rapatriement vers l'hôpital le plus proche est prévu par l'organisation, en coordination avec l'assureur du participant.

14. ABANDON / HORS COURSE

En cas d'abandon d'un concurrent, il est impératif qu'il prévienne l'organisation dans les plus brefs délais.

15. BALISAGE / ROAD BOOK

Les concurrents de SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL devront impérativement suivre le balisage des étapes. Ce balisage reprend pour l'essentiel la signalétique déjà installée sur les chemins de randonnées empruntés. Exaequo Communication pourra compléter ce balisage soit par du marquage au sol, soit par l'installation de piquets de couleurs. Sur certains parcours, des volontaires pourraient également venir renforcer le dispositif de balisage. Une photocopie des cartes ainsi que les traces GPX du parcours leurs seront également transmis.

16. ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance responsabilité civile organisation.

Une assurance rapatriement est à contracter par chaque participant de manière obligatoire – elle doit être prise à titre personnel.

L'organisation recommande également à tous les participants de souscrire à une assurance annulation.

17. CONDITIONS CLIMATIQUES ET NATURE DU TERRAIN

Température en mai en Ecosse :

Moyenne jour : 20 °C

Moyenne nuit : 15 °C

Le parcours total de 106 km environ présente une nature de terrain très variée : petites routes de campagne, chemins de terre, passerelles en bois, sentiers caillouteux et rocheux, passages en forêts.

L'organisation se réserve le droit de modifier le tracé du parcours, les horaires et le kilométrage des étapes en raison des conditions climatiques.

18. HEBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement des participants se fait en hôtel 2* ou 3* pour chacune des 7 nuitées du séjour.

Les repas seront préparés par les hôtels et pris, soit à l'hôtel, soit dans le bus (lunch box) ou à l'arrivée des épreuves.

Les participants auront deux repas libres lors de la journée libre à Edimbourg (déjeuner et dîner le samedi 20 mai).

19. INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Le nombre total de participants en 2023 est limité à 35 concurrents répartis sur le 106km et le 70km.

Le prix du séjour est fixé à : 2350 € / personne + frais de service (1,5% du prix de vente) soit 35,25€.

A l'inscription, un acompte de 800€ + frais de service est demandé. Le solde est à payer à la convenance des participants avant le 31 mars 2023.

Une remise de 5% (hors frais de service) est accordée aux groupes de 5 personnes et plus.

A noter que tout participant ayant déjà voyagé avec Exaequo Voyages sur au moins une de nos autres destinations bénéficie également d'une remise de 5% (hors frais de paiement en ligne) et de 5% supplémentaire au cas de parrainage d'un nouveau participant. Cette remise n'est pas cumulable avec la remise groupe.

Plus aucune inscription ne sera possible après le 31 mars 2023.

L'INSCRIPTION COMPREND :

- Votre dossard et votre participation à la course
- L'encadrement technique pour l'organisation du séjour, de la course et des activités touristiques
- L'assistance médicale pendant la course et le séjour
- Le vol international Paris Edimbourg avec Air France KLM
- Les transferts locaux en minibus
- Les 7 nuitées en hébergement en chambre twin ou double (hébergement en single en supplément)
- La restauration pour tout le séjour, à l'exception des déjeuners et du dîner lors de la journée libre à Edimbourg le samedi 20 mai
- Le ravitaillement (eau, fruits ...) après les courses

- Les droits d'entrée et les coûts de location pour toutes les activités loisirs
- La médaille et un tee-shirt technique aux couleurs de l'événement

L'INSCRIPTION NE COMPREND PAS :

- Le déjeuner et dîner lors de la journée libre à Edimbourg le samedi 20 mai
- Les boissons alcoolisées ou soft drinks lors des repas
- Vos consommations personnelles lors des activités touristiques ou les soirées libres

Le nombre total de participants étant limité, l'organisation retiendra les dossiers suivant les places disponibles et uniquement les candidatures dont le dossier administratif sera complet avant le 31 mars 2023.

Inscription en 2 versements sur notre plateforme d'inscription en ligne avant le 31 mars 2023 :

- 1er acompte de 800€ et les frais de service (35.25€), encaissé au moment de l'inscription en ligne avec le dossier administratif complet ;
- 2nd prélèvement/solde de 1 550.00€ à régler en ligne avant le 31 mars 2023.

Un email de confirmation vous sera envoyé par l'organisation, ainsi qu'un reçu bancaire pour vous confirmer votre inscription et vous informer du débit sur votre compte.

20. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET MEDICALES

Récapitulatif des éléments à télécharger sur la plateforme pour valider votre inscription :

- La photocopie de votre passeport ou autre pièce d'identité en cours de validité
- 1 photo d'identité ou portrait (scan d'une photo d'identité, photo par portable ...)
- Votre certificat médical datant de juin 2022 au plus tard (facultatif si marcheur ou accompagnateur) de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » (**cette formulation est obligatoire**)
- Votre attestation d'assurance rapatriement qui est obligatoire

21. FORFAITS, ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de réservations et demandes de remboursement devront être effectuées par lettre recommandée. Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 100€ seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 03/02/2023
- 10% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre 04/02/2023 et le 05/03/2023 inclus
- 30% de la totalité des droits seront retenus en cas de désistement entre 06/03/2023 et le 04/04/2023
- Passée la date du 04/04/2023 à minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Exaequo Communication recommande donc vivement à chaque concurrent de souscrire à une assurance annulation auprès de celle de l'organisation ou à titre personnel auprès d'un assureur de son choix.

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, notamment en raison de la situation sanitaire, les participants seront intégralement remboursés ou leurs inscriptions seront reportés sur l'édition 2024.

22. COUVERTURE IMAGE

Exaequo Communication se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la course SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL. Les participants consentent ici qu'Exaequo Communication dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à la course SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL. Tout support graphique (logo de SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL), photographique ou vidéo ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière d'Exaequo Communication. En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment d'Exaequo Communication.

23. LISTE DES PRIX

THE SCOTTISH HIGHLANDS TRAIL est une course loisir. En conséquence, aucun prix significatif ne sera remis aux concurrents en fonction de leur classement.

24. CONTACTS

EXAEQUO COMMUNICATION

"Parc d'Activité Les rives de l'Odon"
85, rue de l'avenir
14790 Verson

Grégory BRUSSOT / Bastien RICHOMME

contact@exaequovoyages.com

Numéro de Téléphone : 02 31 53 94 17

N° agrément agence de voyage : IMO14180001

www.exaequovoyages.com